

Appel de proposition

Bourse de recherche proposée par le Centre d'expertise pour les victimes de brûlures graves de l'Ouest du Québec (CEVBGOQ)

OBJECTIF

La communauté scientifique est invitée à répondre à cet appel de propositions qui vise à améliorer les soins aux personnes victimes de brûlures graves de l'Ouest du Québec en se basant sur les différents besoins de recherche précisés dans le présent document sous l'axe suivant :

Axe 1 : Amélioration des soins et services aux personnes victimes de brûlures graves, sur le territoire desservi par le CEVBGOQ

Les connaissances ainsi acquises devraient permettre d'éclairer les réflexions et les choix des différents acteurs de la décision, de la gestion et de l'intervention de divers horizons afin d'offrir des meilleurs soins de santé.

BESOINS DE RECHERCHE

En plus de démontrer clairement en quoi le projet pourra contribuer à l'atteinte de l'objectif de ce programme - l'amélioration des connaissances sur les soins apportés aux victimes de brûlures graves – les propositions devront démontrer leur rattachement avec l'axe prioritaire ainsi que la capacité du projet à répondre aux besoins transversaux et spécifiques présentés plus loin.

Compte tenu du caractère complexe des problématiques entourant les brûlures graves, les projets proposés gagneraient à permettre l'exploration de plus d'un besoin (transversaux et spécifiques).

Besoins transversaux :

- Tenir compte des **différentes dynamiques** entourant les brûlures graves et les **contextes** dans lesquels celles-ci se manifestent.
- Approfondir les connaissances sur les **diverses stratégies d'intervention** à privilégier auprès de cette clientèle

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

- La subvention permettra d'offrir des fonds pour un projet de recherche.
- Le début de la période de subvention est établi au 1 mars 2017 et la date de fin est le 31 mars 2019. Dans tous les cas, le rapport final doit être déposé avant la date de fin de la période de subvention.

- Un rapport intérimaire est attendu à la mi-parcours des projets. Ce rapport doit présenter l'état d'avancement du projet. Ce rapport pourra être présenté dans le cadre des rencontres de suivi organisées par le comité de recherche du CEVBGOQ
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Cette subvention s'adresse aux chercheurs et chercheuses d'université, de collège, aux chercheurs et chercheuses d'établissement et aux chercheurs cliniciens qui peuvent agir à titre de responsable de la demande.
- Dans le cadre de ce concours, une seule demande peut être déposée à titre de responsable
- Les titulaires d'une subvention doivent avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles d'en bénéficier
- Après le dépôt du rapport final, le CEVBGOQ organise une rencontre de transfert des résultats visant à faire connaître les résultats à un public plus large d'utilisateurs potentiels. Les responsables des projets financés sont tenus d'y participer.
- À l'instar de tout projet de recherche, les titulaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communications, que la recherche a été subventionnée par le CEVBGOQ avec le Fonds des pompiers

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire dédié à cette intention. À cette étape, seuls le curriculum vitae CV commun canadien et le fichier de la contribution détaillé de la personne responsable sont exigés. Ils doivent être complétés sur les formulaires prévus à cet effet, également disponibles sur le site web du CV commun canadien, <https://ccv-cvc.ca>

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70 %. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions Effort d'appropriation des besoins exprimés dans l'appel de propositions 	<p>60 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</p>
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application de politiques et de programmes publics 	30 points
Transfert des connaissances et liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances auprès des différents utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, incluant les partenaires Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche, 	10 points

Les recommandations du Comité d'évaluateurs externes seront transmises au Comité d'évaluation scientifique du CEVBGOQ.

DATES IMPORTANTES

Le formulaire de **lettre d'intention** de même que les pièces à joindre, le cas échéant, doivent être transmis, par courrier électronique, au plus tard le **mercredi le 31 août 2016 à 16 heures** au soin de :

Édith Tardif

Adjointe administrative
DSP-MA
Soins intensifs et grands brûlés

Hôtel-Dieu - Pavillon Jeanne-Mance
3840, rue Saint-Urbain, porte 7-419
Montréal (Québec) H2W 1T8
Téléphone : 514 890-8000 poste 14251
Télécopieur : 514 412-7024
Courriel : edith.tardif.chum@ssss.gouv.qc.ca

L'annonce des résultats aux équipes sera effectuée par courriel, dans la semaine du **12 octobre 2016**. Seules les équipes dont la lettre d'intention a été retenue pourront déposer un protocole de recherche en date du **14 novembre 2016**, à l'adresse électronique mentionnée ci-haut

Un dossier ne présentant pas tous les documents requis à l'intérieur des délais prescrits est déclaré non admissible par le Fonds.



Tel que stipulé au point 3.3 des [Règles générales communes](#) des Fonds de recherche du Québec : « le candidat assume l'entière responsabilité de son dossier. Il s'assure que son dossier soit complet et qu'il réponde à chacune des exigences reliées au programme ». De plus, aucun document transmis après la date limite, ni aucun document joint au dossier de la demande et qui n'est pas exigé par les règles du programme ne sont soumis au comité d'évaluation.

L'annonce officielle des résultats de la demande de subvention est prévue dans la semaine du **15 février 2017**.

Le début du projet est prévu pour le **1^{er} mars 2017**.